LA MÉDECINE OXYGÉNÉE

De même que la plupart des grandes découvertes ne nous ont fait entrevoir qu'une partie des immenses bénéfices qu'on pouvait en tirer, de même l'oxygène et son succédané, l'eau oxygénée, n'ont encore donné à la thérapeutique qu'un faible aperçu de leurs propriétés extraordinaires.

Depuis ces quarante dernières années surtout, de nombreux rapports à l'Académie de Médecine, de nombreuses expériences cliniques ont montré le pouvoir antiseptique considérable de ces deux agents et le rôle prépondérant qu'ils étaient appelés à jouer dans la médecine moderne.

Après être restée longtemps dans le domaine de la chirurgie et de la gynécologie, l'eau oxygénée se révèle de plus en plus comme un agent de prophylaxie sans égal pour la bouche, le nez, la gorge et l'arrière-gorge, asepticant complètement les muqueuses, désinfectant et régénérant tous les tissus. Mais où ce rôle vivifiant se produit en une double et remarquable action, c'est surtout, avec ces comprimés d'oxygène dont vient de s'enrichir la thérapeutique des voies respiratoires, grâce à la découverte de ce Laboratoire scientifique Soler, aujourd'hui connu du monde entier.

Les Pastilles Soler ne sont autre chose que des comprimés d'oxygène dégageant ce précieux gaz à l'état naissant, c'est-à-dire à son maximum d'énergie vitale.

A peine fondue dans la bouche, la Pastille dégage son oxygène dont une partie se dissout dans la salive, formant de l'eau oxygénée, tandis que l'autre partie, restée à l'état gazeux, pénètre par la respiration au plus profond des poumons.

On s'imagine facilement le bénéfice de cette double action : asepsie absolue de la bouche et de la gorge par la salive oxygénée, c'est-à-dire immunisation, préservation complète des voies respiratoires menacées par les germes infectieux du dehors; d'autre part, action vivifiante, antiseptique au plus haut point de l'oxygène gazeux dans les bronches et les poumons, où il détruit tous les germes morbides et ramène la vie et le jeu si important de toutes les fonctions.

Avec les Pastilles Soler, il ne s'agit plus de ces palliatifs préconisés jusqu'ici contre les affections des voies respiratoires.

Endormir le mal par des calmants ou des anesthésiques, ce n'est pas le guérir.

Les Pastilles Soler vivent plus haut. S'attaquant aux causes du mal d'abord, elles détruisent les micro-organismes et leurs toxines infectieuses; elles réparent ensuite les ravages exercés en cicatrisant les lésions et régénérant les tissus contaminés. L'emploi des Pastilles Soler s'impose toutes les fois qu'il y a menaces de contagion ou d'épidémie.

C'est mieux qu'un bonbon contre la toux, c'est un grand et sérieux remède qui rendra d'inappréciables services, non seulement pendant les hivers froids et humides, mais également en n'importe quelle saison, partout où il y aura à redouter les germes morbides si dangereux pour nos organismes.

Docteur MOREAU-SAINVILLE.

N.-B. — Les Pastilles Soler, n'ayant pas d'équivalent en pharmacie, ne peuvent être remplacées par aucun autre produit. Aux malades d'exiger les véritables Pastilles Soler et de refuser toute substitution. 1.50 la boîte dans toutes les pharmacies. 19970d

TOURCOING

La question des Halles

Les réformes utiles. — Les divergences d'idées. Diviseons la question. — Les points principaux. Le règlement. — La vie matérielle

Nous avons dit hier en quel état de décadence se trouvaient les Halles Centrales et qu'on se proposait un peu tardivement peut-être d'y apporter des réformes. Tous les intéressés conviennent qu'il y a quelque chose à faire, mais c'est sur le mode de réformes qu'on ne s'accorde pas. A cela, plusieurs raisons dont la moindre et la plus difficile à résoudre n'est sans doute pas celle-ci : le conflit d'intérêts que suppose un remaniement. On l'a bien vu lors de la réunion de la semaine dernière à l'Hôtel de Ville. Chacun apporte son projet qu'il estime le seul valable et ne veut pas entendre parler de celui du voisin qu'il trouve moins avantageux pour son bénéfice particulier. Ces divergences de vues rendent plus difficiles la recherche des moyens pratiques pour solutionner le cas qui se présente. Multiplier les remèdes n'est pas, il s'en faut, la plus sûre façon d'arriver à la guérison. Voilà un fait qu'on peut poser un principe. Et on arriverait certes à un meilleur résultat si nos concitoyens, vendeurs de marée, poissons d'eau douce, huître, salaisons, marchands de légumes, de primeurs, de fruits, marchands de beurre, de volailles et gibiers, détaillants ou vendeurs de gros en quelque denrée que ce soit se concertaient au préalable entre eux, afin d'établir une sorte de règle de conduite générale qui réduirait, en la circonscrivant, la multiplicité de la question. De tout ce qui s'est dit, l'autre jour, et de tout ce qu'on entend dire en ville, soit par hasard, soit qu'on sollicite pour enquête les confidences, il semble bien pourtant qu'on pourrait s'accorder sur quelques points principaux propres à servir de base à un remaniement de ce qui se passe actuellement et qui aurait pour premier effet de conduire à une prompte réorganisation.

En ce sens, malgré les opinions si contradictoires qu'on peut recueillir, il paraît bien que le commerce de gros, de demi-gros et de détail désire vivement l'élaboration d'un nouveau règlement qui serait enfin appliqué. Car l'ancien règlement est tout à fait tombé en désuétude et, dans les Halles centrales aussi bien que dans la vie publique — s'il est permis comme dit l'autre de comparer les petites choses aux grandes — il est évident que l'anarchie n'est pas une condition de prospérité, ni un moyen de donner satisfaction. Donc, voilà qui ne suppose nulle opposition.

Beaucoup voudraient voir aussi revenir un mode de location qui a prouvé naguère qu'il avait du bon, si on peut en inférer que l'apogée des Halles lui devait quelque chose, c'est de mettre en adjudication la location des tréteaux et des places.

On allègue aussi et non sans apparence de justesse que puisque tant de places restent inoccupées, il serait avantageux de les voir louées. Et puisque le commerce auquel elles sont destinées n'en a cure, on se demande s'il ne conviendrait pas d'élargir, par un libre accès aux endroits vacants, la quantité assez restreinte d'affaires qui se traitent dans ce que, les lyriques du temps passé nommaient « le temple de la vie ».

Un certain nombre de vendeurs pensent aussi que ce serait leur rendre service et enrayer le trop certain dépérissement du marché couvert, que d'étendre le périmètre de prohibition autour des Halles.

Ceci nous semble moins certain qu'à ceux qui le préconisent, mais puisque beaucoup s'y rallient il n'y a point lieu à priori d'y faire obstacle, quitte à élaborer une autre méthode, si elle comporte de sérieux inconvénients.

Tels sont, pensons-nous, les points sérieux. Les autres, création de marchés plus fréquents ou réduction de leur nombre sont secondaires. Qu'on définisse les premiers et qu'on n'aborde les second, qu'une fois ceux-là réglés, cela simplifiera singulièrement la besogne. Et ensuite on pourra au profit de tous les habitants, envisager s'il n'y aurait pas lieu d'arriver, par une concurrence active entre les vendeurs par des approvisionnements plus nombreux et des denrées mieux choisies, à diminuer le prix de la vie matérielle qu'on s'accorde à reconnaître excessif. Demandez plutôt aux étrangers qui furent nos hôtes pendant l'Exposition.

CHEZ LES CHICK-SICKS. — On nous communique la note suivante qui confirme les renseignements que nous avons publiés hier à propos du successeur de M. Louis Rosoor :

« La société, nombreuse comme aux grands jours, a ratifié hier soir, mardi, au cours de la répétition générale, le choix fait par la commission, de M. Joseph Duysberg, chevalier de l'Ordre de Léopold, officier d'Académie, comme directeur des Orphéonistes.

Tous ceux qui ont assisté au grand concours de chant d'ensemble, organisé à Tourcoing en 1902, ont gardé le souvenir du chef remarquable, plein d'entrain et de vaillance et de haute valeur artistique, qui, à la tête de la puissante société de Paturages, obtint un si grand et si légitime succès.

Avec les éléments dont il dispose aux « Crick-Sicks » le nouveau directeur maintiendra, nous en sommes convaincus le bon renom que notre société s'est acquis dans le monde orphéonique.

Mardi 5 mars, M. Duysburg dirigera sa première répétition.

CONFERENCE SUR LOURDES. — Mercredi soir à sept heures un quart, à la Maison des Œuvres, rue des Ursulines 85, M. l'abbé Louis Dethoor, prêtre habitué à Saint-Christophe a fait devant un très nombreux public composé en majeure partie de jeunes ouvrières une deuxième conférence sur Lourdes.

La soirée a débuté par quelques chants notamment : Nous venons du Nord, Salut à Marie, Marie et la France, etc., interprêtés par les auditeurs et en particulier par les anciennes pèlerines de Lourdes.

De nombreuses projections lumineuses commentées par le conférencier ont intéressé les auditeurs et particulièrement ceux qui ne connaissaient pas la grotte de l'Immaculée Conception et qui ont été très heureux, de pouvoir se faire une idée de la ville et de la vallée du gave ou chaque année d'innombrables catholiques et curieux accourent pour voir se dérouler les processions, demander des guérisons ou implorer des grâces.

Pour clore la soirée les assistants ont interprété quelques cantiques. Le conférencier a été chaleureusement applaudi.

DANS L'ENSEIGNEMENT. — M. Leclercq, professeur à l'école primaire supérieure de garçons est promu de la 4e à la 3e classe. Mlle Depommier, professeur à l'école primaire supérieure de jeunes filles est promue de la 5e à la 4e classe.

FUNÉRAILLES. — En l'église Saint-Christophe ont eu lieu mercredi matin à 10 heures, au milieu d'une nombreuse assistance les funérailles de Mme Decouvelaere, née Mathilde Vandamme, décédée subitement samedi à midi, dans sa 46e année. Le deuil était conduit par M. V. Decouvelaere, pharmacien et M. le docteur P. Decouvelaere son fils.

Dans l'assistance nous avons remarqué une délégation des pharmaciens et plusieurs docteurs de la ville et des villes voisines.

L'absoute a été donnée par M. le doyen Leclercq qui officiait.

L'inhumation a eu lieu au cimetière du Pont de Neuville.

LE VOL de LAINE de la RUE DU TILLEUL. Les frères Charles et Arthur Rooseboom, arrêtés mardi matin à Roubaix, et auteurs présumés du vol commis lundi matin, chez M. Paul Beulque-Lammens, rue du Tilleul, 12, ainsi que Henri H..., courtier en laines, rue Sainte-Ursule, arrêté pour complicité de vol par recel, ont été dirigés sur Lille mercredi après-midi.

Afin d'échapper aux regards des curieux, Henri H..., avait sollicité la faveur, qui lui fut accordée, du reste, de se faire conduire en voiture à la gare. Les frères Rooseboom et les gendarmes d'escorte avaient également pris place, dans le véhicule. Ce départ a passé inaperçu.

M. Delalé, juge d'instruction, a été chargé de cette affaire.

A ce propos. M. Grassart, 130, rue des Fossés, nous écrit pour expliquer comment sa femme et lui n'ont été mêlés, ainsi que nous l'avons dit, d'ailleurs, que tout à fait incidemment à l'affaire.

« Comme vous l'avez indiqué, dit M. Grassart, la balle de déchets qu'est venu charger le messager de M. Jules Dansette, de Tourcoing, n'était pas chez moi, mais bien chez Charles Rooseboom, 132, même rue.

» Samedi matin, Arthur Rooseboom est venu chez moi demandant qu'au cas où un messager viendrait demander son frère Charles, de bien vouloir l'envoyer au n° 132, où il habite.

Dans l'après-midi, le messager arrive chez moi et s'informe de l'adresse de Charles Rooseboom, ma femme la lui indique. Elle vit quelques minutes après ce même messager partir avec un ballot. C'est tout. »

LE VOL DE LA RUE DU FLOCON. — Une arrestation. — Nous avons relaté le vol d'une robe commis au préjudice de Mme Emile Dhont, née Vandenberghe. Une voisine avait déclaré à M. Niéderst, commissaire de police, que pendant l'absence de me Dhont, elle avait vu un couple suspect qui rôdait près de sa maison. Toutefois, cette déclaration avait paru peu sincère. Des soupçons pesaient sur cette femme, mais faute de preuves suffisantes, elle n'avait pas été inquiétée.

Or, mercredi soir, vers huit heures, les époux Dhont, rentrant chez eux, rencontrèrent leur voisine, Louise Boulanger, 50 ans, tricoteuse, rue du Flocon, 240. Elle était porteuse d'un paquet dont M. Dhont demanda à vérifier le contenu. Il contenait la robe volée lundi après-midi, au préjudice de sa femme.

M. et Mme Dhont conduisirent Louise Boulanger au poste de police où elle a été écrouée, après interrogatoire subi par M. Niéderst, commissaire du 3e arrondissement. Elle sera dirigée aujourd'hui jeudi sur Lille.

ACCIDENT DE BICYCLETTE. — Un accident de vélo s'est produit mercredi après-midi à 4 heures, rue de l'Hôtel-de-Ville.

M. Paul Liétaer, 35 ans, cafetier au « Sapin Vert » 116 rue de Lille venait de cette rue à une allure modérée se dirigeant vers la place Victor Hassebroucq. Devant l'imprimerie de M. Georges Frère, rue de l'Hôtel-de-Ville 7, la fourche de la bicyclette se brisa; la roue d'avant devenue libre tomba sur le côté et le cycliste fut précipité sur la chaussée. L'agent de sûreté Desmettre qui passait à ce moment se précipita au secours de M. Liétard et aidé de l'agent de police Descampt, qui, de la place de la République où il était de faction était accouru, transportèrent le blessé au poste, cependant qu'un passant ramassait les débris de la bicyclette.

Un agent se mit à la recherche d'un docteur et n'en trouva pas. M. Henri Campion, secrétaire de M. le commissaire central fit à l'aide de la pharmacie de secours, un pansement sommaire.

Sur sa demande, M. Liétaer fut reconduit à son domicile ou M. le docteur Dumont vint lui prodiguer ses soins. Le praticien releva une blessure au nez; l'os nasal était à nu, de plus la lèvre supérieure était coupée et le sang s'échappait abondamment par cette plaie. Quelques points de suture ont été pratiqués. Un repos de trois à 4 semaines a été prescrit.

Poissons frais, Moulles aux moules, Bouchées malgrès. GRANDE ÉPICERIE FÉLIX POTIN, TOURCOING. 20102

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Chez M. Christory fils, filateur, rue de Renaix, une bâcleuse, Mlle Madeleine Wastyn, 14 ans, rue de Comines, 19, en voulant dégager les peignes d'un métier, a eu le majeur et l'annulaire droits blessés. Docteur Vienne. 15 jours. — Chez MM. Duvillier frères, filateurs, rue du Touquet, une soigneuse, Mlle Marie Maertens, 32 ans, rue Courbe, 23, à Mouscron, en nettoyant les engrenages pendant la marche d'un métier, a été contusionnée au pouce droit. Docteur Debuchy, 20 jours.

6 PORTRAITS SOIGNÉS, 2 francs, 81, rue Desurment, Tourcoing. 741

EXTRADITION. — Les gendarmes de Tourcoing ont remis aux autorités belges, mercredi après-midi, après accomplissement des formalités d'usage, deux extradés : Hénonia Sable, 35 ans, journalière, née à Fichetel (Belgique), venant de Lille, réclamée par le parquet de Bruxelles pour avortement, et Joseph Hespel, 26 ans, journalier, né à Eeseghem (Belgique), venant d'Amiens, réclamé par le parquet de Courtrai pour purger une condamnation à quatre mois de prison.

MOUVAUX

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR. — L'assemblée générale annuelle de la 209e section des *Prévoyants de l'Avenir*, a eu lieu dimanche soir, à cinq heures, dans la salle de l'auberge du *Mouton-Blanc*, rue de Lille, sous la présidence de M. Désiré D'hallum, entouré des membres du comité.

Les sociétaires étaient assez nombreux.

En ouvrant la séance, M. le président exprime toute sa satisfaction de voir une aussi belle assemblée et donne lecture des recettes et dépenses de la section.

Le recettes se sont élevées, au 31 décembre 1906, à 2.315 fr. 60, se décomposant comme suit : Cotisations, 2.270 fr. ; amendes, 10 fr. 50 ; affiliations, 20 fr. ; livrets, 5 fr. ; recettes diverses, 10 fr. 10.

La section a enregistré pendant l'année 1906, 10 adhésions, ce qui porte le nombre des sociétaires, au 31 décembre 1906, à 188.

Le « Sou mensuel », au 31 décembre 1906, s'élevait à la somme de 274 fr. 30, dont il faut tout déduire les dépenses et la répartition qui a été faite à tous les sociétaires.

Les rapports du bureau, le compte-rendu de la situation du « Sou mensuel » et le rapport du Conseil de surveillance, sont adoptés à l'unanimité. Il en est de même des rapports généraux soumis par le Comité central, ainsi que des rapports du Conseil de surveillance.

Il a été procédé ensuite à un vote concernant l'opportunité de la création du « Sou mensuel » destiné à subvenir aux frais de la section. La section mouvalloise en décide ainsi à l'unanimité des 98 membres présents.

La section se propose d'organiser une fête dans le courant de l'année 1907, à l'occasion des premiers rentiers qui sont au nombre de 57.

MARCQ-EN-BARŒUL

FIANÇAILLES. — On annonce les fiançailles de M. Emile Lesaffre, distillateur, fils de Mme Lesaffre-Lemaître, avec Mlle Jeanne Derroote, fille de M. Georges Degroote, maire d'Hazebrouck et conseiller général du Nord.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENT
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29, rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

DÉCORATION ET AMEUBLEMENT ARTISTIQUES
Ferdinand VANDENBEUSCH-HEL
66-68, rue Saint-Etienne, 66-68
Vitrine d'Exposition : 84bis, r. Nationale LILLE
12547

LILLE

LES VICTIMES DE LA GRIPPE. — Pendant la semaine du 17 au 23 février, le nombre de décès a été de 147, alors que la semaine précédente, il avait été de 134, soit une augmentation de 13 décès.

En 1906, le nombre de décès avait été, pendant la semaine correspondante, de 89. Soit une augmentation de 58 décès en 1907 sur 1906 ou soixante-six pour cent.

Le bulletin du bureau d'hygiène porte donc pour la semaine dernière les chiffres suivants :

Grippe, 10 décès ; pneumonie et broncho-pneumonie, 27 ; tuberculose pulmonaire, 23 ; coqueluche, 2 ; bronchite, 13.

Comme on le voit, la grippe proprement dite n'a causé que 10 décès, mais dans beaucoup de cas, elle a dégénéré en pneumonie, en bronchite et a frappé terriblement les personnes atteintes de tuberculose pulmonaire ; enfin, la grippe n'a pas été sans hâter la mort des personnes souffrant d'une maladie de cœur. En effet, dans cette catégorie, on compte 10 décès.

Il va sans dire que la grippe a surtout frappé les vieilles gens. Ainsi parmi les personnes décédées, 60 dont 33 femmes, avaient plus de 60 ans ; 44, dont 18 femmes, avaient de 20 à 60 ans.

L'AFFAIRE DE L'INTENDANCE. — En vertu d'une commission rogatoire du Parquet de Cambrai, M. Mugnier, commissaire de police à Condé, a interrogé le sieur Jules Dapsence, entrepreneur de vivres à Condé, relativement à l'affaire Sibille.

M. Mugnier a recueilli quelques renseignements sur les fraudes et détournements de denrées commis ou découverts en 1906. En août, le sous-intendant militaire de Valenciennes avait constaté un déficit de 11 quintaux de farines. A l'inventaire du 2 octobre, le déficit était de 34 quintaux de farine et 30 kilos de café.

UNE CRUELLE MÉPRISE. — Mme D..., commerçante, rue de la Monnaie, en descendant à sa cave, pour prendre diverses marchandises, était, par suite d'un faux pas, tombée dans l'escalier de la maison et s'était luxé légèrement le poignet gauche. Il en était résulté un œdème tellement douloureux qu'elle songea à badigonner le membre malade avec de la glycérine ; elle prit pour cela, sur une étagère, un petit flacon qui ressemblait de tout point au médicament cherché, et s'en barbouilla l'avant-bras.

A peine avait-elle versé le liquide sur le bras malade qu'elle poussa des cris déchirants. Par suite d'une méprise fâcheuse, la malheureuse s'était servie d'un flacon de vitriol et le liquide corrosif avait laissé sur sa chair une trace douloureuse.

LA GRÈVE DES ROBINETIERS DE SAINT-MAURICE. — Les trente-cinq ouvriers tourneurs de la fabrique de pompes Guyot, rue du Chevalier-Français, qui se sont mis en grève mardi matin, n'ont pas encore reparu à l'atelier mercredi matin.

VOTRE ENFANT EST DÉLICAT et c'est en vain que vous lui avez administré les médications les plus toniques. Ne vous découragez pas ; donnez-lui des phosphates assimilables, c'est-à-dire, faites-lui manger du PAIN NORMAL FRANÇAIS. Vous serez émerveillé de la rapidité avec laquelle l'enfant se développera. (Voir aux annonces). 20040

LES CRÉANCIERS DE LA JUSTICE. — Il y a plusieurs mois, un Roubaisien, Cyr Lebbens, trente-huit ans, journalier, sans domicile fixe, quittait la chambre qu'il occupait rue Belle-Vue, 24, avec Paul Muchery, en emportant le porte-monnaie de son ami. Il revint à Lille il y a quelques jours, espérant qu'on l'avait oublié, mais l'agent de police Baron, lui mit la main au collet. Le voleur sera déféré au Parquet.

LES VRAIS FERMENTS THÉRAPEUTIQUES
Tous les médecins sont au courant des travaux du Docteur de Backer sur les **ferments thérapeutiques.** Ses expériences avec M. Jules Simon sur la levure de bière datent de 1882.
Avant tous autres les **Ferments de Backer** sont connus partout, les vrais savants ne recommandent que ceux-là ; ils sont divisés en **ferments anti-néoplasiques (contre le cancer), anti-bacillaires contre la tuberculose), anti-dermiques (contre les affections de la peau), anti-furonculeux,** etc., suivant les maladies à traiter. Demander brochure au Laboratoire du Dr de Backer, 6, square de La Tour-Maubourg, à Paris (VIIe arrond.) ou chez M. Deschodt, pharmacien, à Roubaix. 20052

MAISON ALBERT HERLA
6, Rue du Pays, 6, ROUBAIX
Spécialité de Jupons confectionnés dans la maison
Deuil dans la journée
Magasins ouverts le Dimanche jusque midi 214-1
TISSUS

HORLOGERIE-BIJOUTERIE, Delaplace-Michon, 17, Gde-Rue, Rx. Grand choix d'articles en tous genres.

A St-JACQUES 209-211-213-215, rue du Collège près place Faidherbe ROUBAIX
MAISON DE DEUIL
Rayon complet de deuil
Deuil en 24 heures Location de Châles. 4100

Convois Funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille **DUPONT-DARDON** qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jean-Louis DUPONT**, décédé pieusement à Croix, le 26 février 1907, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 1er mars, à dix heures et demie, et aux Vigiles qui seront chantées le jeudi 28 février, à quatre heures, en l'église Saint-Martin, à Croix, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de Wattrelos pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Trocadéro, 85, à Croix, à dix heures un quart.

Les personnes, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame **DECOUVELAERE**, née **Mathilde-Eugénie VANDAMME**, décédée à Tourcoing, le 23 février 1907, dans sa quarante-sixième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister au Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 27 février, à dix heures du matin, en l'église Saint-Christophe, à Tourcoing.

Mr Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE
5, r. du Collège, Roubaix
Extractions sans douleurs
MALADIES DE LA BOUCHE

GRIPPE
INFLUENZA
BRONCHITE
Avez-vous été atteint de cette maladie traîtresse qu'on appelle Grippe ou Influenza? En aviez-vous conservé une toux inquiétante, une irritation de poitrine, de l'oppression, une grande faiblesse, et finalement une bronchite ? Craignez-vous que celle-ci ne dégénère en tuberculose? — Prenez du Vin Toni-Pectoral. Ce puissant reconstituant vous donnera, de suite, de l'appétit et des forces, calmera votre toux, décongestionnera vos poumons, rendra votre respiration douce, régulière ; bref, il vous guérira radicalement et rapidement, peu importent l'ancienneté et la gravité de votre affection. Le flacon : 3 fr. 50. Toutes pharmacies.
Dépôt : Phie Willot, 37, rue du Vieil-Abreuvoir (près la poste) et toutes pharmacies. 20041

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 27 février

Présidence de M. SÉE, vice-président

UNE AFFAIRE DE COUPS. — Camille Craynest, domestique de ferme à Leers, a, sous l'empire de l'ivresse, brisé les carreaux chez son patron, M. Lefebvre, et a porté un coup de poing à ce dernier. Craynest est en outre sous le coup d'un arrêté d'expulsion. Il encourt, pour tous ces délits, 3 mois de prison et 5 fr. d'am.

EN CHEMIN DE FER. — Le 24 février, à 9 h. 28 du soir, tandis qu'ils procédaient à la visite d'un train arrivant de Belgique, en gare de Tourcoing, les douaniers découvraient, sous la banquette d'un des compartiments, 2 kil. de tabac belge, adroitement disimulés. Il fallait découvrir le fraudeur. On donna l'ordre au préposé Sackelandt, en civil, de monter dans le compartiment. Quand le train se remit en marche, le pseudo-voyageur Sackelandt sortit le tabac de la cachette et s'en empara. Le fraudeur, qui était remonté dans le wagon, trouva la chose mauvaise et intervint. « Pardon, dit-il, c'est à moi ! » Le douanier ne demandait pas autre chose, et, à l'arrivée du train en gare de Roubaix, il dressa procès-verbal à l'individu qui s'était ainsi naïvement fait prendre. Ce fraudeur est un nommé Camille Dhauwe, 34 ans, briquetier, demeurant à Oordegheim (Belgique). Dhauwe est condamné à 3 jours de prison et 500 francs d'amende.

LA FRAUDE — Armand Fourlinnie, 31 ans, dégorgeur à Roubaix, rue Sainte-Elisabeth, a été arrêté le 24 février, vers six heures du soir, le long du pont du canal, à Roubaix, avec 16 kil. de café vert par lui importés de Belgique en fraude ; il était en compagnie d'un autre individu qui a pu prendre la fuite. Fourlinnie est condamné à 2 mois de prison et 500 francs d'amende.

—— 2 mois et 500 francs à Augustin Vampeteghem, 18 ans, matelacier à Roubaix, boulevard Gambetta, pour fraude de 18 kil. de tabac et de 24 kil. de café, d'une valeur totale de 302 fr. 64, en compagnie d'un inconnu fugitif, le 23 février, vers trois heures trois quarts du matin, pavé Piat, à Wattrelos.

—— Alois Boutement, 25 ans, rattacheur à Roubaix, rue des Sept-Ponts, fraude de 3 kil. de café, à Leers, carrière Kenque, le 26 février, vers dix heures et demie du matin ; 24 jours et 500 francs.

—— Henri Deucz, 18 ans, couvreur à Tourcoing, rue de l'Ermitage, fraude de 2 kil. de café vert et de 550 allumettes, valeur 3 fr. 75, le 19 février, vers onze heures du matin à Wattrelos, sentier Gadenne, 6 jours et 500 francs.

—— Pour fraude de 51 kil. d'allumettes, valeur 229 fr. 50, vers 3 h. 1/2 du matin, le 23 février, à Wattrelos, à 350 pas en arrière du passage de Roubaix ; 12 jours de prison et 500 francs d'amende à Charles Marcy, 24 ans, ajusteur à Roubaix, boulevard Beaurepaire ; 6 jours et 500 francs à Gustave Devogelaere, 31 ans, rattacheur à Roubaix, rue des Anges, cour Emile.

—— Charles Eginbaque, 51 ans, homme de peine, et Marie Dermie, 50 ans, tisserande, tous deux demeurant à Roubaix, rue de la Prospérité, ont été surpris le 23 février, vers quatre heures de l'après-midi, près de l'église Saint-Pierre, à Croix ; ils portaient 680 gr. de tabac de fraude. Le Tribunal les condamne, Eginbaque à 6 jours de prison et 500 francs d'amende ; Marie Dermie à 3 jours avec sursis et 500 francs.

—— Henri Bille, 16 ans, journalier à La Chapelle-d'Armentières, s'est fait arrêter le 6 février, vers cinq heures un quart du matin, à Wattrelos, maison Fourez, avec 15 kil. de café de fraude. Le Tribunal, tout en le condamnant à 500 francs d'amende, déclare qu'il sera confié à l'Assistance publique.

—— Albert Soyez, 15 ans, garçon épicier à Roubaix, rue des Longues-Haies, fraudait 6 kil. d'allumettes, le 9 février, vers 6 heures 3/4 du soir, par la rive droite du canal, près du pont de terre, à Leers ; les douaniers lui donnèrent chasse et le rattrapèrent en avant du pont du chemin de fer. Albert Rogez est condamné à 500 francs d'amende et confié à l'Assistance publique.

—— 6 jours avec sursis et 500 fr. à Charles Chuin, 18 ans, rattacheur, rue de France, à Roubaix, pour fraude de 28 kil. d'allumettes, pavé des Ballons, à Wattrelos, le 26 février. Le jeune Henri Deroby, 17 ans, bâcleur à Roubaix, rue Bernard, qui était avec lui, est rendu à ses parents.

—— Emile Veestraete, 13 ans, journalier, sans domicile fixe, inculpé de fraude de 4 kil d'allumettes, à Wattrelos, est rendu à ses parents.

POUR VAGABONDAGE, 6 jours de prison avec sursis à Joseph Vaulet, 26 ans, laminoir, sans domicile fixe.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du mercredi 27 février 1907

Présidence de M. SÉE, vice-président

Il a été procédé, mercredi à midi, par devant la deuxième Chambre du tribunal civil de Lille, à l'adjudication suivante :

Ville de Tourcoing, rue Nationale, 45, une maison à usage d'habitation, avec fonds, cour et jardin, ladite maison occupée par M. Georges Maquet, professeur de musique, au loyer annuel de 600 francs, à vendre par suite de saisie immobilière à la requête de M. Leronge-Plouvier, à l'encontre de M. Emile Livac, tireur de vins, actuellement sans domicile connu. La mise à prix était fixée à 3.600 francs. Me Godron, est déclaré adjudicataire pour 5.400 francs.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

B.W. 2890. — 1. De 18 à 22 fr. ; 2. Le sous-locataire ne paiera pas la cote personnelle, son loyer étant inférieur à 30 fr. Vous paierez donc la totalité. (1154). —— *A.V.R.* — Adressez une demande à M. le général commandant la subdivision de région, à Lille. Faites légaliser votre signature à la Mairie et portez ensuite votre lettre à la gendarmerie. (1136). —— *Georges dit Moustache.* — Adressez une demande à M. le chef de corps de votre frère ; mais si celui-ci fait partie de la classe de 1906, je ne crois pas que vous réussirez. (1134). —— *C.G.T.* 405. — 1. Ce n'est pas officiel ; 2. Impossible de vous renseigner concernant une décision qui n'est pas prise. —— *Baron d'E.* — Oui, si vous êtes déclaré « bon » par le Conseil de révision. (1133). —— *Un vieux grincheux.* — Il est resté à l'étude. (1135). — *A.W. militaire.* — Vous êtes engagé depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi. En conséquence votre frère ne saurait vous dispenser, attendu que toutes les dispenses sont supprimées. (1162). —— *Un ex-du 3e.* — Jusque 26 ans accomplis. (1145). —— *A la caserne.* — Vous pouvez choisir. Si vous subissez le sort en Belgique, n'oubliez pas, dans l'année de votre majorité, c'est-à-dire de 21 à 22 ans, de signer une déclaration de répudiation de la qualité française. (1158). —— *B.K.S.* — Nous ne connaissons pas à Paris d'institut de ce genre ; il s'agit sans doute d'un spécialiste comme il en existe pour toutes les maladies. (1164). —— *D.G. Roubaix.* — En consultant le Dictionnaire des Contemporains de Vapereau, vous trouverez sans doute le renseignement que vous désirez. (1174). —— *P.B. Roubaix.* — Nous ne saurions vous renseigner : adressez-vous à un changeur. (1175). —— *L.D.P.* — 1. Le dix de blanches ne peut plus se compter quand la première levée est faite, c'est la règle absolue ; 2. Non, c'est le maximum de points que vous puissiez faire ; 3. Non puisque l'adversaire compte lui-même des points. (1176). —— *Un futur confectionneur A.B.* — Vous obtiendrez ces renseignements d'une façon très précise au bureau du contrôleur, à la Mairie. (1171). —— *Le coureur 1698.* — Grande-Rue, 49, Roubaix. (1172). —— *Wattrelos, D.L.* — Vous pourriez peut-être demander l'intervention amiable du maire ou du commissaire de police. (1173).

LES EXPLOITS DE BANDITS DANS LA RÉGION DU NORD

La question de M. Henry Cochin. — Déclarations du député de Dunkerque.

Nous avons annoncé que M. Henry Cochin, député de la deuxième circonscription de Dunkerque, poserait jeudi, au ministre de l'intérieur, une question sur les moyens qu'il compte employer pour mettre fin aux exploits des bandits qui terrorisent la région du Nord.

L'honorable député a précisé sa pensée :

« Vous savez, nous dit-il, que plusieurs arrondissements du Nord et du Pas-de-Calais, sont mis en coupe réglée par une bande parfaitement organisée. Tous les efforts des polices locales ont, pendant longtemps, échoué. Pourquoi ? Parce que ces bandits connaissent parfaitement le Code et la procédure. Dès qu'ils sont traqués dans un arrondissement, ils passent dans l'arrondissement voisin. Avant que les parquets aient eu le temps de s'entendre, qu'on ait demandé des agents à la sûreté générale de Paris, les brigands ont disparu, supprimant toute trace de leur passage. Redoublent-on de zèle et de vigilance, ils franchissent la frontière.

» Ce sont alors de nouveaux pourparlers, de nouvelles négociations avec les autorités belges. Ces tenteurs énervent et paralysent l'action de la justice. Il faudrait donc à mon avis, deux choses :

» 1° Que la Sûreté générale mette à la disposition de tous les parquets de la région, un certain nombre d'agents pouvant passer d'une juridiction dans la juridiction voisine.

» 2° Qu'un accord intervienne entre la police belge et la police française pour l'inauguration d'une sorte de zone neutre où les agents de l'un et l'autre pays puissent exercer leur action.

Quelle est la formule ? Je ne l'ai pas cherchée. Ce n'est pas à moi à la trouver, mais il y a certainement quelque chose à faire dans ce sens.

» Déjà le concours de la Sûreté générale a permis de capturer de nombreux bandits dans l'arrondissement de Béthune ; il faut aussi purger les arrondissements voisins et la frontière belge. Les populations sont terrorisées, excédées et font voir tout leur mécontentement. On a parlé des projets de M. Hennion tendant à la réorganisation de la police. C'est le moment pour lui d'agir et de montrer par la pratique ce que vaut sa méthode.

» Jeudi, M. Clémenceau, dans sa réponse, après s'être expliqué sur les actes de brigandage, fera connaître qu'il a reçu de M. Steeg, une demande d'interpellation sur les mesures à prendre pour assurer la sécurité dans les départements.

» L'interpellation de M. Steeg pourra être discutée au plus tôt dans un mois et alors le président du Conseil expliquera quelles sont les mesures qui sont en voie d'exécution ou de préparation à la Sûreté générale. »

DÉBITANTS
Par suite des prix avantageux auxquels elle a traité ses achats de grains et de houblons
LA CONFIANCE
rue Ma Campagne, à Roubaix, peut assurer, pour cette année, à ses actionnaires une remise de 8 fr. 50 à 9 fr. par rondelle de bière 1re qualité, ce qui la ramènera à 17 francs environ sans octroi. 19370—2

Concerts & Spectacles

ROUBAIX. — *Hippodrome-Théâtre.* (Tournée Vast). — C'est en matinée, à trois heures et demie, bureaux à trois heures, qu'aura lieu, dimanche prochain, la représentation de *La Chatelaine*, pièce nouvelle en 4 actes de M. Alfred Capus. Mlle Gabrielle Robinne, de la Comédie Française, qui interprétera le rôle de Thérèse de Rives dans La Chatelaine, jouera également avec Mlle Valois, du théâtre des Nouveautés, un ravissant lever de rideau : *Pendant le Bal